



## FPS mis sur mon véhicule un jour férié (stationnement gratuit)

Par **Koubay94**, le **19/05/2025 à 17:08**

Bonjour,

Je reçois un FPS pour avoir stationné sans ticket à proximité de Paris, à Issy les moulineaux. Or c'était un jour férié (8 mai) et indiqué sur l'horodateur (gratuit les dimanches, jours fériés et mois d'août).

On a rejeté mon recours sous prétexte que nous étions : "en période de Foire de Paris et que des panneaux à l'entrée de "cette zone", les applications mobiles et le site internet de la ville informent que le stationnement est payant tous les jours".

Je trouve cela injuste : je n'ai aperçu l'information citée nul part et ce qui est écrit sur l'horodateur devrait faire foi. Je trouve même qu'on se fiche de moi : qui va chercher ce type d'information sur le site de la ville au moment de se garer ?

Bref, je me demandais ce que je pourrais faire pour réparer cette injustice : on me propose de déposer un nouveau recours qui sera traité par une instance externe, mais quels arguments autres que ceux cités pourrais-je avancer ?

On me dit qu'il faudrait dans ce cas régler l'amende pour éviter la majoration mais régler l'amende n'est il pas une façon de la reconnaître ?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **19/05/2025 à 17:11**

bonjour,

selon votre message, l'information n'était pas disponible uniquement sur le site de la ville mais également par des panneaux d'information lors de l'accès à cette zone.

salutations

Par **Koubay94**, le **19/05/2025** à **17:18**

Sauf que ces panneaux ne sont pas visibles, je ne les ai pas aperçu tous comme d'autres contrevenants. Si un panneau a été placé à l'entrée de la ville, comment voulez vous que nous l'apercevions vu la densité d'informations en milieu hypercitadin et avec une circulation qui demande une concentration de tous les instants sur la route, les piétons et j'en passe ...

Par **youris**, le **19/05/2025** à **17:30**

en règle générale, dans une telle situation, comme vous l'indiquez dans votre message, les services municipaux posent des panneaux d'information dans les rues accédant à cette zone comme cela se pratique pour les ZFE.

par contre, ces mêmes services auraient dû poser des affiches d'informations sur les horodateurs.